



# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



### 3<sup>ième</sup> réunion du groupe de travail Plongée

- Présentation globale des mesures de gestion du Tome II
- Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité
- Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine
- Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000

## Planning des réunions de concertation Natura 2000

Période	Ateliers thématiques
9 et 13 sept. 2010	1 ères réunions avec la pêche professionnelle
8 nov. 2010	1 ère réunion avec la plongée subaquatique
30 nov. 2010	1 <sup>ère</sup> réunion avec la plaisance / pêche récréative
3 fév. 2011	1 <sup>ère</sup> réunion avec les gestionnaires de la bande littorale
25 mars 2011	2 <sup>ème</sup> réunion avec la plongée subaquatique
14 avril 2011	2 <sup>ème</sup> réunion avec la plaisance / pêche récréative
30 août 2011	2 <sup>ème</sup> réunion avec la pêche professionnelle









## Objectifs de cette 3ième réunion

### • 1ère réunion : 8 novembre 2010

- Qu'est-ce que Natura 2000?
- Présentation de la démarche et du contexte règlementaire général
- Quels enjeux pour la plongée subaquatique?

### 2ème réunion : 25 mars 2011

- Elaborer des mesures de gestion
- Questionnaire, fiches d'objectifs : 9 mesures volontaires et 5 propositions libres
- Avancement des inventaires
- Présentation détaillée de l'évaluation des incidences Natura 2000

### 3ème réunion : 3 avril 2013

- Présentation des mesures du Tome 2 du DOCOB et propositions pour la charte
- Inventaires biologiques et socio économiques en 2011 et 2012 = Tome 1
- Validation en CoPil du 11 juillet 2012 : note de synthèse et atlas
- Tome 2 = synthèse CdC N2000 / Inventaires / Concertations 4 GT / PdG PMCB











# Rappels de la démarche Natura 2000 et contexte de la Côte Bleue



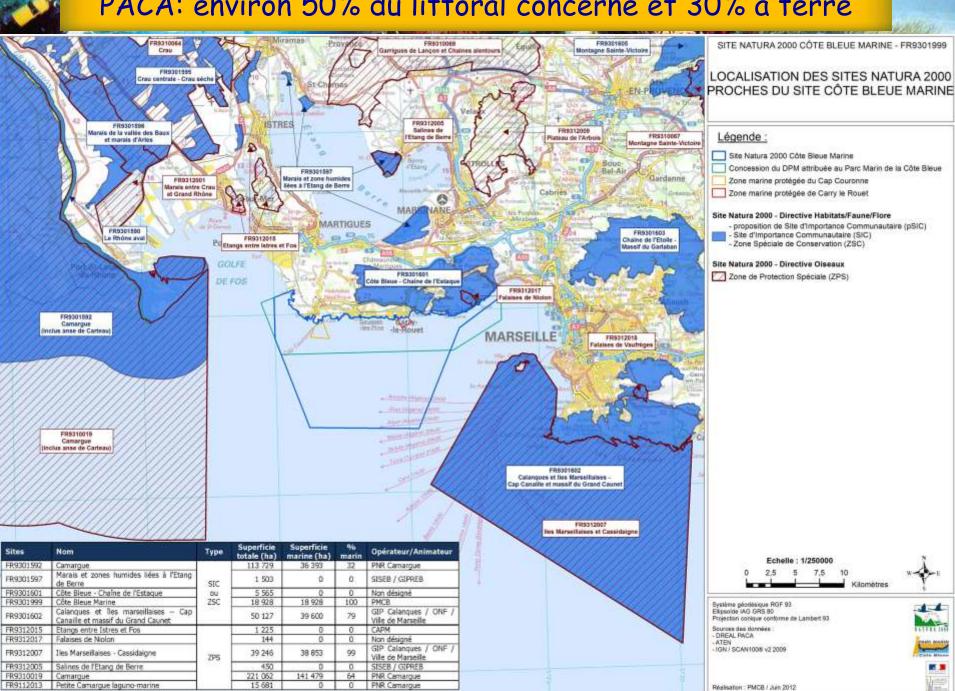
### Site Côte Bleue marine FR 93 01 999

Superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur, > 6 MN au large





### PACA: environ 50% du littoral concerné et 30% à terre



## Les habitats Natura 2000 de la Côte Bleue



Herbier de Posidonie, 1120 (habitat prioritaire)



R.I.A.P.

J-G. HARMELIN/COM



Habitat « Récifs », 1170

6 habitats génériques et 19 habitats élémentaires



Grottes, 8330



Laisses de mer, 1140



Bancs de sable, 1110



Criques peu profondes, 1160





## Les espèces de la Directive Habitat



### Annexe II

- Le grand Dauphin : 21 observations entre 1994-2011
- La tortue Caouanne: 11 observations entre 2002-2011



### Annexe IV

9 espèces de cétacés / Tortue Luth / Grande Nacre / Datte de mer / Oursin Diadème











Annexe V
Corail rouge / Grande Cigale



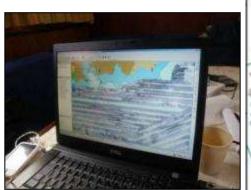




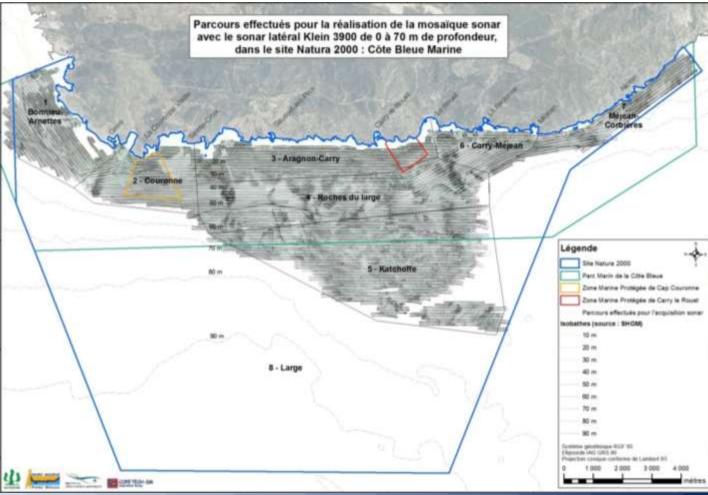




## Campagne cartographique spécifique



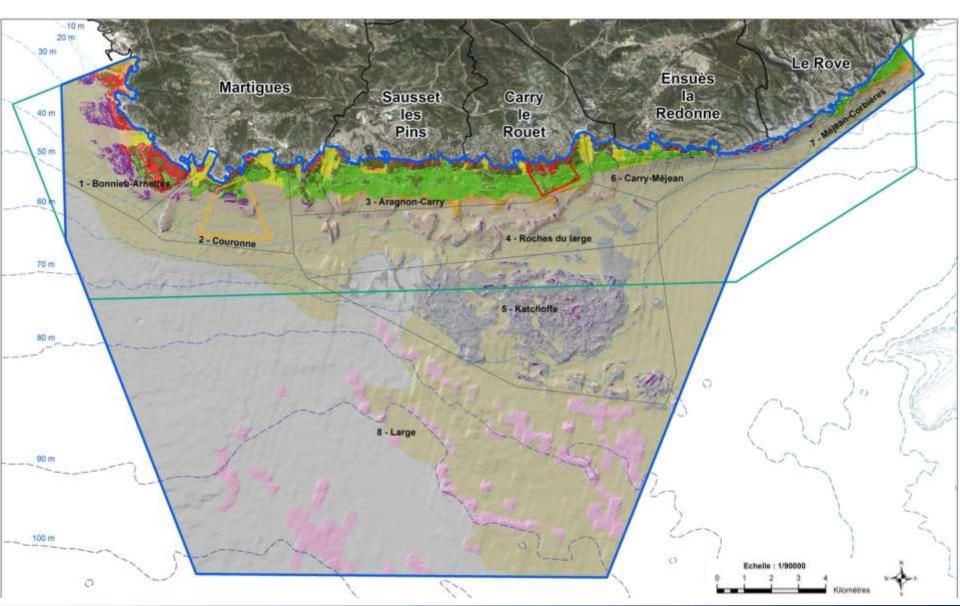






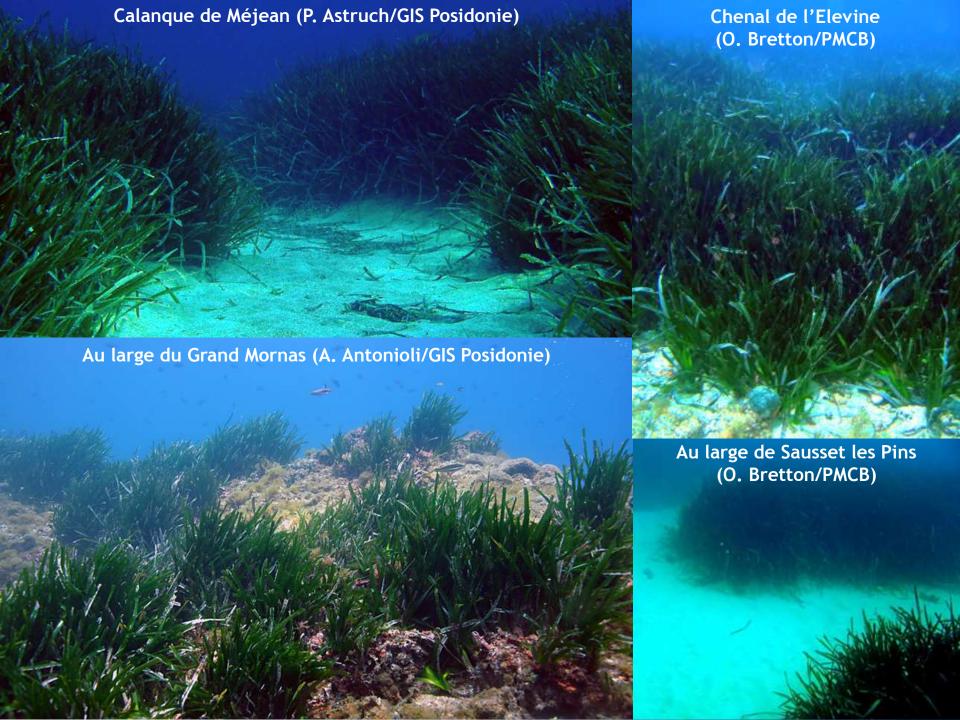


### Carte des habitats marins du site Côte Bleue Marine











## Les activités maritimes sur la Côte Bleue

- 5 communes, 27 000 habitants, proximité de centres urbains.
   Espace à vocation naturelle
- Proximité contexte industrialo-portuaire
- Pêche côtière aux petits métiers très active (35 navires et 62 pêcheurs)
- Plaisance sur la Côte Bleue = 2000 anneaux, Marseille = 8500, Golfe de Fos = 7600
- Usages de loisir (plaisance, pêche, ...) en évolution rapide
- Activité plongée bien développée : 32 clubs, 115 000 plongées/an sur plus de 34 sites de plongée.







# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



3ième réunion du groupe de travail « Plaisance - Pêche récréative

- Présentation globale des mesures de gestion du Tome II
- Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité
- Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine
- Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000

# OBJECTIF A : Renforcer la connaissance des habitats, des espèces et développer les suivis scientifiques (liste de mesure non exhaustive)







# OBJECTIF B : Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000

Mettre en place un balisage règlementaire limitant la dégradation des fonds marins

1 Nettoyer les zones de corps morts abandonnés

Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles

Définir des zones de mouillage autorisées pour les navires de grande plaisance

Favoriser la récupération des engins de pêche perdus



2



# OBJECTIF C : Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les mesures du site Natura 2000

Informer les usagers sur le patrimoine naturel marin du site Natura 2000 et sur les mesures de gestion mises en œuvre (plaquette d'information et site internet)

Installer des panneaux d'information et de communication

Poursuivre la sensibilisation du public par le biais des visites aquatiques dans la réserve de Carry-le-Rouet





# OBJECTIF D : Renforcer la surveillance en mer et conforter les différents statuts du territoire

**1** Contribuer au fonctionnement d'une patrouille nautique sur le site

Pérenniser le dispositif règlementaire des zones marines protégées de Carry-le-Rouet et de Martigues





# OBJECTIF E : Maintenir la dynamique de concertation engagée avec Natura 2000 auprès des usagers



Favoriser les échanges avec les Aires Marines Protégées voisines





## OBJECTIF G : Identifier et surveiller les espèces exotiques potentiellement nuisibles et envahissantes

Sensibiliser les usagers en mer aux problématiques des espèces envahissantes

Suivre et assurer une veille active sur l'apparition d'espèces exotiques, envahissantes ou d'espèces indicatrices des changements globaux









# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



3ième réunion du groupe de travail « Plaisance - Pêche récréative

- Présentation globale des mesures de gestion du Tome II
- Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité
- Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine
- Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000



- B01 Mettre en place un balisage règlementaire limitant la dégradation des fonds marins (Contrat Natura 2000 de priorité 1)
- Problématique du balisage écologique de la bande des 300 m
- Problématique du mouillage en fond de calanques
- Pour le moment, pas de bouées d'amarrage prévues
- Dans certains cas, adaptation des plans de balisage des communes
- Sensibilisation, Ecogestes ,chartes,...







OBJECTIF: Limiter le mouillage des navires de grande plaisance (>24m) entre la bathymétrie 0 et -30m aux 4 zones sableuses autorisées.



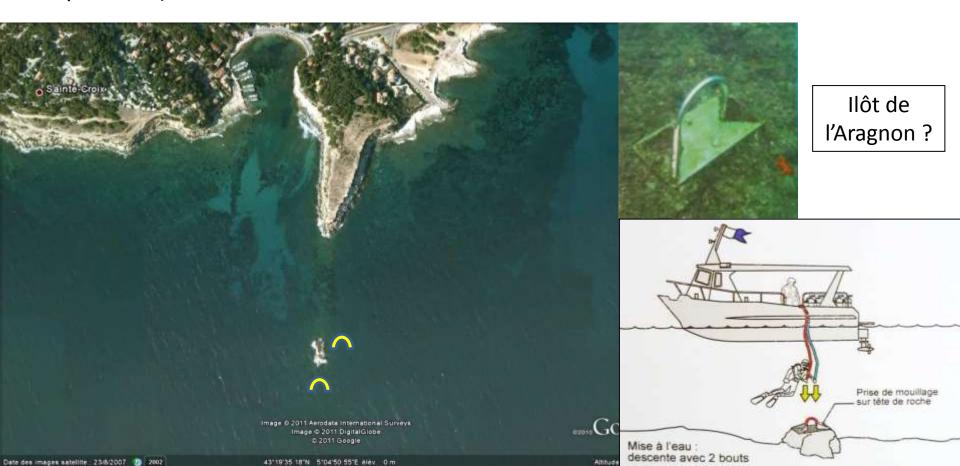




B03 - Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles (Contrat Natura 2000 de priorité 1)

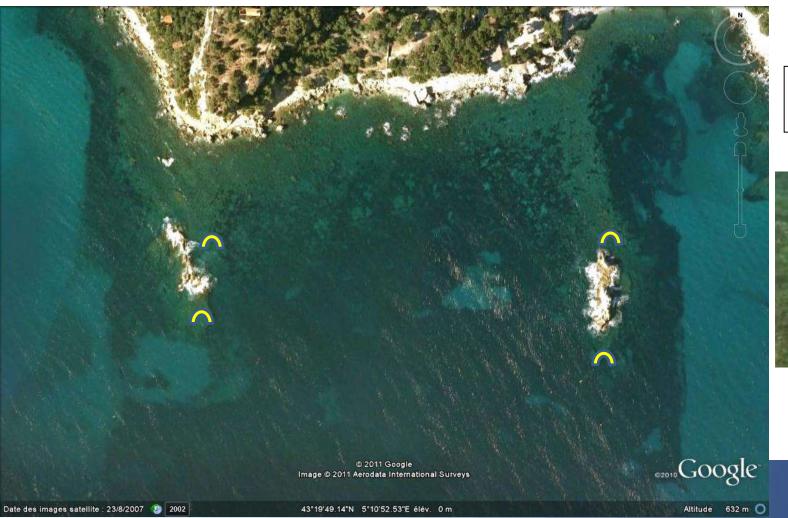
### PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites

- Création de quelques bouées d'amarrage sur les sites les plus fragiles et les plus fréquentés et/ou anneaux scellés dans la roche



B03 - Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles (Contrat Natura 2000 de priorité 1)

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites

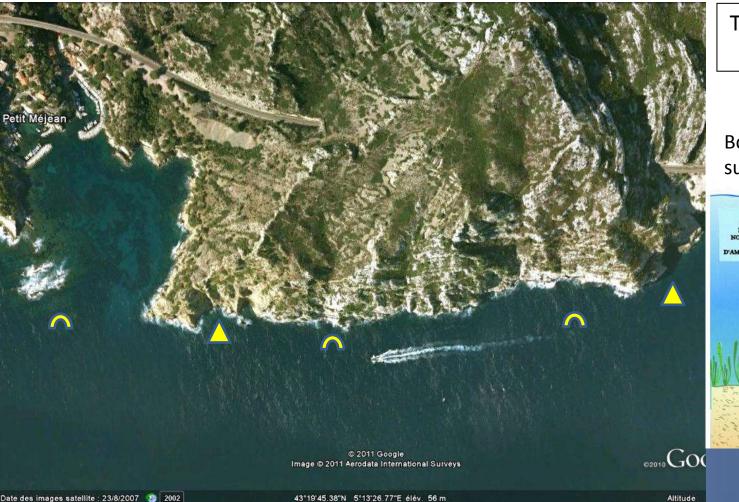


Ilôts des Mornas ?



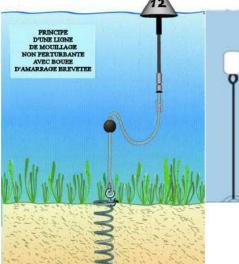
BO3 - Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles (Contrat Natura 2000 de priorité 1)

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites



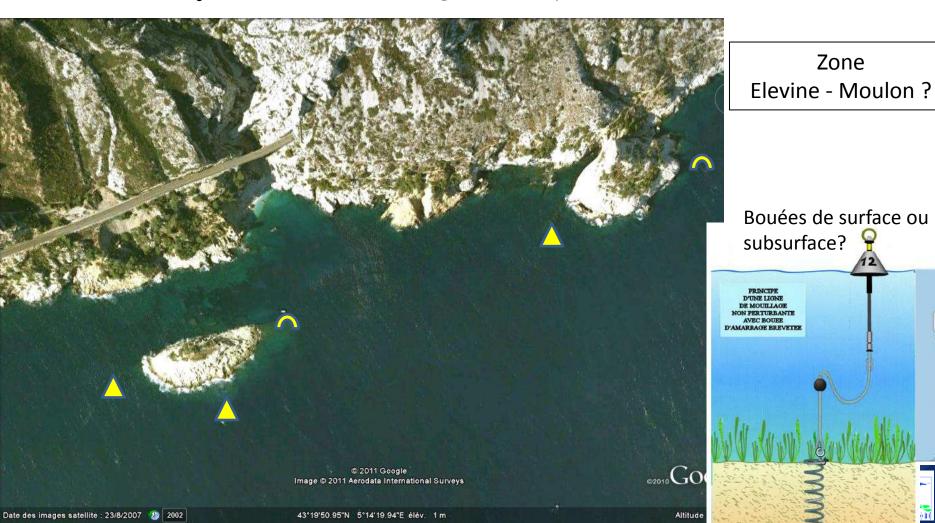
Tombants de Méjean à Frappaou?

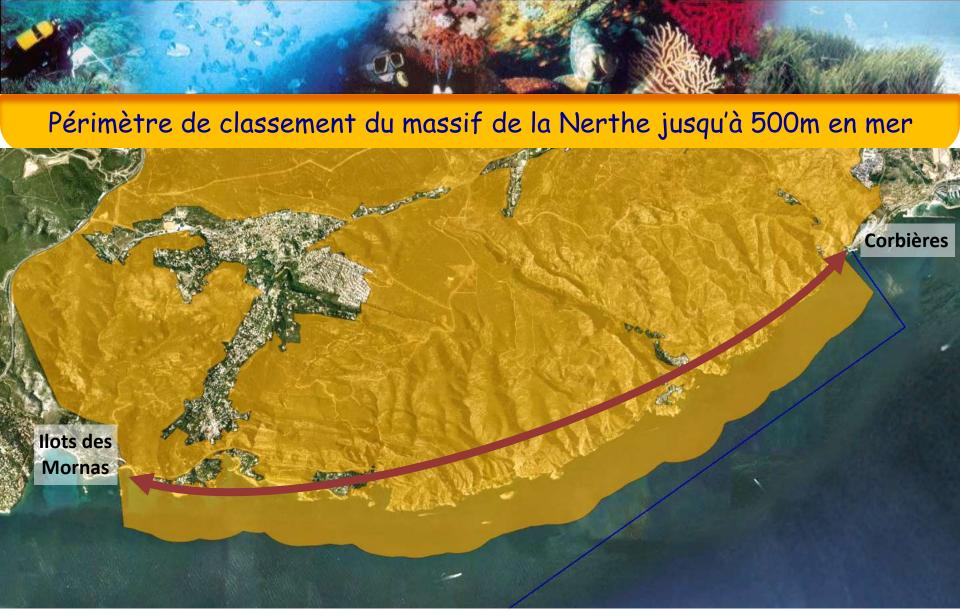
Bouées de surface ou subsurface?



B03 - Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles (Contrat Natura 2000 de priorité 1)

PLONGEE: Enjeu essentiel: mouillage et fréquentation des sites





Aménagement dans un site classé (Mornas jusqu'à Corbières) ⇒ obligation de saisir la <u>commission des sites, perspectives et paysages</u> pour autorisation

(en plus de la demande d'AOT au titre d'une ZMEL et commission nautique locale)





# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



3ième réunion du groupe de travail « Plaisance - Pêche récréative

- Présentation globale des mesures de gestion du Tome II
- Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité
- Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine
- Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000

### Signer la Charte Natura 2000 pour...

Participer à la démarche Natura 2000, partager des valeurs communes et marquer son engagement dans la préservation du patrimoine naturel marin.

#### La Charte Natura 2000 contient...

Une liste d'engagements volontaires et de recommandations favorables à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

#### La Charte Natura 2000 s'adresse...

A tous les usagers du site Côte Bleue Marine (individuel ou collectif, professionnel ou usager). L'adhésion à cette charte est valable pour 5 ans.

#### Une démarche volontaire...

Qui ne se substitue pas aux obligations règlementaires et légales existantes liées aux usages de la mer.





#### **EXTRAIT DES ENGAGEMENTS GENERAUX**

- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du Document d'Objectifs du site Natura 2000.
- Adopter une démarche globale de respect de la qualité des eaux littorales (exemples : gestion des déchets, utilisation des produits d'entretien respectueux de l'environnement, etc.).
- ☑ Collaborer à l'atteinte des objectifs de gestion du site Natura (exemples : sensibilisation et transmission d'informations, collecte de macro-déchets, etc.).
- Contribuer à la veille écologique sur le site en partenariat avec la structure animatrice (exemples : signalisation d'espèces (rares, inhabituelles ou invasives), de pollution marine, d'engins de pêche perdus, capture accidentelle ou observation de cétacés et tortues, etc.).





### Plongée sous-marine

#### **ENGAGEMENTS**

- ☑ Exclure tout contact physique pendant la plongée avec la faune et la flore sous-marine ainsi qu'avec le substrat (attention au lestage/stabilité, aux coups de palmes, aux bulles d'air dans les surplombs rocheux et les grottes sous-marines, et à ne pas retourner les pierres).
- ☑ Ne pas nourrir la faune sous-marine, ne pas la déranger (limiter l'éclairage sous-marin intempestif et nocturne), et ne pas utiliser de procédés attractifs.
- ☑ Choisir le site de plongée en fonction de mon activité et du niveau de ma palanquée (fonds sableux pour les formations et l'écolage).
- ☑ Utiliser des lignes de palier le plus souvent possible pour éviter de mouiller avec mon bateau et de dégrader les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sur les sites de plongée.
- Amarrer les embarcations de plongée sur les dispositifs d'amarrage fixes lorsqu'ils sont présents et disponibles, uniquement le temps nécessaire à la plongée.
- ☑ Ne pas laisser ou jeter d'objets et de déchets liés à mon activité dans la mer.





### Plongée sous-marine

#### **ENGAGEMENTS SUITE**

- Signaler à la structure animatrice la présence d'engins de pêche perdus ou abandonnés (filets, palangres, casiers, etc.) sur le site pour limiter leur impact sur les fonds marins.
- ☑ Veiller à ne pas endommager les engins de pêche professionnelle, même s'ils sont calés sur mon site de plongée ou par petits fonds.

#### Cas de la mise à l'eau à partir du bord de mer (en plus des engagements cités précédemment) :

☑ Eviter de marcher sur les habitats sensibles au piétinement de certains secteurs rocheux du bord de mer : les trottoirs à Lithophyllum et les ceintures algales de Cystoseire.

N.B.: pour les recommandations et les engagements liés à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des bateaux, voir la fiche activité « navigation de plaisance ».













# Ateliers de la Concertation du site Côte Bleue Marine



3ième réunion du groupe de travail « Plaisance - Pêche récréative

- Présentation globale des mesures de gestion du Tome II
- Exposé détaillé des mesures de gestion susceptibles de concerner votre activité
- Proposition de Charte du site Côte Bleue Marine
- Point sur les prochaines échéances de la démarche Natura 2000

### Prochaines échéances de la Démarche Natura 2000

